

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA  
SEINE-MARITIME

ANNÉE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA VILLE DU TRÉPORT

DÉLIB. 2026/011

7. FINANCES LOCALES  
7.1. DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 SUR LA BASE DU  
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Le 09 février 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

|                               |                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |              |  |
|-------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--|
| Nombre de membres en exercice | 27               | Nombre de suffrages exprimés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Pour         |  |
|                               |                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Contre       |  |
|                               |                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Abstention.s |  |
| Nombre de présents            | 20               | M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR<br>M. Philippe VERMEERSCH, Mmes Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY,<br>M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE,<br>MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL,<br>MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE,<br>Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ,<br>Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH,<br>Mme Corinne MILLIEN. |              |  |
| Absents ayant donné pouvoir   | 2                | Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY,<br>Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |              |  |
| Absents                       | 5                | M. Jean-Jacques LOUVEL, Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE,<br>Mme Cécile CORPELET.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |              |  |
| Date de la convocation        | 02 février 2026  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |              |  |
| Secrétaire de séance          | Nathalie VASSEUR |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |              |  |
| Auxiliaire de séance          | Aurélié DERASSE  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |              |  |
| Rapporteur                    | Laurent JACQUES  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |              |  |

Le rapporteur expose :

« L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, avant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

En application de l'article L5217-10-4 du CGCT, pour les budgets adoptés selon la nomenclature comptable M57, la présentation du ROB à l'assemblée délibérante doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Dans un souci de transparence, la loi établit l'obligation de prendre acte du débat d'orientations budgétaires (DOB) par une délibération spécifique, qui doit être transmise avec le ROB au représentant de l'État dans le département. Pour les communes, le ROB doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre et publié.

À ce titre, il convient que le Conseil municipal débattenne des orientations générales du Budget primitif 2026 annexées dans le document « rapport d'orientations budgétaires 2026 » joint à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026,

Vu l'avis de la commission des finances plénière du 2 février 2026,

Je vous propose

- **DE DÉBATTRE** des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet et présenté en détail lors de la commission plénière en date du 2 février 2026 ;
- **D'APPROUVER** les orientations budgétaires ;
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération au Préfet de Seine-Maritime ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs, et de dire que le rapport, dans les conditions réglementaires, sera mis à disposition du public sur le site Internet de la commune du TRÉPORT et consultable en mairie. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

**Le secrétaire de séance,  
Nathalie VASSEUR**



**Le Maire  
Laurent JACQUES**



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au représentant de l'État  
au titre du contrôle de légalité le : **11 FEV. 2026**
- De la publication ou notification le : **12 FEV. 2026**